

**STRUCTURE DE COORDINATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR BROYE-VULLY**

**DECOMPTE MENSUEL DE GARDE DU MOIS DE :**

Nom, prénom et âge de l'enfant accueilli :

Nom, prénom des parents/répondants :

Nom et prénom de l'accueillante :

Jour du mois	Nombre d'heures de garde entre 7h et 18h		Nombre d'heures écolier		Nombre d'heures avant 7h et après 18h et nombre d'heures le week-end		Nombre de nuits	Repas en francs voir remarque **
	Heures de présences	Heures d'absences *	Heures de présences	Heures d'absences *	Heures de présences	Heures d'absences *		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
TOTAL								

\* Heures enfants absents = toute absence non annoncée dans les délais.

\*\* pas de frais de repas en cas d'absence, sauf dans le cas où l'absence est annoncée tardivement et que le repas a déjà été confectionné.

Dès signature par l'un des parents/répondants, ce décompte est considéré comme accepté. Le réseau ARAJ facturera la pension aux parents sur cette base et selon le document conditions financières et le prix à l'heure défini dans le contrat de placement. Ce décompte servira également à l'ARAJ à calculer le salaire de l'AMF. Décompte à transmettre à l'ARAJ au plus tard le 10 du mois suivant.

Lieu et date :

Signature d'un parent/répondant :

Lieu et date :

Signature de l'accueillante :